

Campagne d'habilitation LVR

2024 – 2025

Renseignements complémentaires : <https://pedagogie.ac-reunion.fr/lvr-ecole.html>

Modalités d'habilitation en Langue Vivante Régionale

La campagne d'habilitation est en général lancée en cinquième période de l'année scolaire. Les principales étapes de la campagne d'habilitation sont :

- Le recensement des candidatures (inscription sur GIAI) ;
- l'entretien d'habilitation provisoire (convocation envoyée dès la rentrée) ;
- les deux semaines de formation réparties pour moitié sur temps scolaire et hors temps scolaire ;
- la visite d'habilitation en classe ;
- l'attestation d'habilitation définitive.

L'entretien d'habilitation provisoire

La durée de l'entretien est de trente minutes et permet de vérifier les compétences linguistiques ainsi que les connaissances culturelles et des textes officiels du candidat. Le jury attend des candidats à l'habilitation provisoire au minimum le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence en Langue pour le créole réunionnais, dans les quatre compétences suivantes :

- communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale, participer activement à une conversation, présenter et défendre ses opinions ;
- comprendre des discours assez longs si le sujet est relativement familier ;
- lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue, comprendre un texte contemporain en prose ;
- s'exprimer de façon claire et détaillée sur des sujets relatifs à ses centres d'intérêt, développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et inconvénients de différentes possibilités ;
- avoir des connaissances sur la culture réunionnaise (littérature, histoire, arts, mode de vie, traditions, ...)

La formation

Dans les semaines qui suivent l'habilitation provisoire, les candidats reçoivent une formation de 48 heures maximum amenant des éclairages sur :

- le cadre institutionnel ;
- la sociolinguistique et la créolistique ;
- la grammaire du créole réunionnais ;
- la lecture et l'écriture de la langue ;
- la culture réunionnaise ;
- l'expression orale ;
- la didactique et la pédagogie de la LVR ;
- la production d'outils pédagogiques